



Informations communales

Ordonnance sur le statut du personnel et les traitements

Lors de sa séance du 16 décembre 2024, le Conseil municipal a pris la décision d'abroger l'ordonnance sur le statut du personnel et les traitements du 24 septembre 2007 avec effet au 31 décembre 2024.

Assemblée municipale du 9 décembre 2024

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 9 décembre 2024 est déposé publiquement au bureau municipal durant 30 jours à compter de la présente publication.

Analyses de l'eau potable

Les résultats d'analyses du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués le 11 novembre 2024 à Saicourt et au Fuet, montrent que l'eau potable est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Test des sirènes

Le traditionnel test des sirènes aura lieu le mercredi 5 février 2025 de 13h30 à 16h30.

Fuet, le 15 janvier 2025.

Conseil municipal